



Question à propos d'une dépense imprévue

Par **Etudiante59**, le **01/03/2018** à **10:18**

Bonjour,

je suis étudiante en Master dans la coopération internationale et les relations interculturelles dans le but de travailler à l'avenir dans une association ou une ONG.

Pour un cours de droit des associations je dois résoudre un cas pratique mais je sèche complètement sur une question.

Voici le cas: je travaille comme salariée au sein d'un Réseau Européen qui promouvoie le multilinguisme. Nous décidons de faire venir une personne étrangère pour une conférence. J'établis donc un budget pour les frais de déplacement de la personne en question. (hôtel, hébergement, repas ..)

Sauf que quelques jours plus tard alors que la conférence est achevée je reçois une facture de transport privée au nom de l'association de 200 euros. Cette dépense est hors budget et ne faisait pas partie des dépenses prises en compte par l'asso.

Comment puis-je régler ça ? Puis-je contester cette facture ? ou bien je suis obligée de la payer ?

merci beaucoup pour votre aide :))

Par **morobar**, le **01/03/2018** à **11:08**

Bjr,

[citation]Cette dépense est hors budget et ne faisait pas partie des dépenses prises en compte par l'asso. [/citation]

C'est la réponse à votre question.

Votre invité a effectué un déplacement non prévu dans le protocole, c'est à lui de payer ces

frais.

Il appartenait à l'entreprise de transport (taxi, avion...) se s'assurer de la prise en charge effective d'un tiers payant ou d'un garant.

Par **Etudiante59**, le **01/03/2018** à **12:01**

Merci pour votre réponse, il y a t-il des démarches juridiques précises à faire? Retourner la facture au taxi avec une explication de l'association ?

Par **morobar**, le **01/03/2018** à **17:46**

Oui, un simple retour en précisant que ces frais ne sont pas pris en charge par l'association.